



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévens, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Saixès, La Bâche, La Giettaz, Martigny, Mercuray, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherin, Queige, Roynaz, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthou, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 23 avril 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 64 délégués titulaires présents

Nombre de membres représentés : 8

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MASOERO
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cévens	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grésy sur Isère	François	GAUDIN

Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Venthon	Julien	MASSON
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués représentés :

Albertville	Bérénice LACOMBE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Albertville	Pascale MARTINOT	Ayant donné pouvoir à Julien COINTY
Albertville	Jean-Marc ROLLAND	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Albertville	Muriel THEATE	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Hauteluce	Esteban LAGIER	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Saint Vital	Sandra BOUZON	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Ugine	Mathieu BERTOLINI	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Ugine	Agnès CHEVALLIER GACHET	Ayant donné pouvoir à Véronique DENOISIÉ

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Eau – Demande de subventions – Médiation foncière pastorale en vue de l’obtention d’une DUP sur le captage du Tunnel – Commune de la Giettaz

Rapporteur : Raphaël THEVENON

La Commune de La Giettaz est à ce jour majoritairement approvisionnée en eau via le captage du Tunnel. Toutefois, en cas de défaillance, un secours est possible, sous conditions, par le captage de Plan rebord.

La procédure d’obtention d’une DUP pour le captage du Tunnel, entamée en 1983, n’a pas encore abouti. Le service de l’eau d’Arlysère, qui a repris la compétence eau potable et assainissement en 2018, a relancé le dossier de demande auprès de l’ARS et cherche à lever tous les points de blocage pouvant empêcher l’obtention d’une DUP et une mise en œuvre opérationnelle du règlement de la DUP par les agriculteurs et les opérateurs en activité sur la zone.

L’eau distribuée depuis le captage du Tunnel est aujourd’hui de qualité maîtrisée grâce aux traitements effectués au niveau du réservoir qui permettent de traiter l’eau brute.

Cependant, il persiste la présence d’une pollution microbiologique chronique de l’eau brute liée majoritairement à des pollutions agricoles et notamment à l’épandage de lisier et autres effluents agricoles sur le périmètre rapproché du captage. Le site est particulièrement vulnérable aux pollutions en raison de la nature karstique du sol qui ne permet pas une épuration naturelle efficace. Il existe un risque fort de rupture d’alimentation en eau potable pour la commune de La Giettaz.

La commune de La Giettaz et la Communauté d’Agglomération Arlysère font ainsi face à un enjeu majeur de sécurisation de l’alimentation en eau potable via ce captage du Tunnel, situé en zone pastorale.

Les études antérieures menées par la Chambre d’Agriculture Savoie Mont Blanc en 2024 et 2025 complétées par le travail de médiation de la Société d’Économie Alpestre Savoie, ont permis d’établir un diagnostic précis de l’origine des pollutions dont celles liées à l’activité agricole : deux exploitations agricoles concentrent l’essentiel des risques par leurs pratiques d’épandage de lisier et la gestion de leurs effluents, dans un contexte où les surfaces disponibles sont structurellement insuffisantes au regard des volumes produits.

Ce constat, validé par l’hydrogéologue agréé et l’ARS lors des comités de pilotage de 2025, dessine un chemin clair : il s’agit désormais de transformer des préconisations théoriques en solutions concrètes et opérationnelles. L’objectif stratégique est triple :

- réduire drastiquement les volumes d’effluents à épandre dans le périmètre de protection rapproché (PPR),
- identifier des surfaces alternatives à l’épandage de lisier hors périmètre de protection, viables à long terme (minimum 5 ans),
- accompagner les exploitants vers des pratiques compatibles à la fois avec la viabilité économique de leurs élevages alpagers et les exigences sanitaires de protection de la ressource en eau.

Pour ce faire, les travaux suivants seront menés :

1. Réalisation de plans d’épandage sur les 2 exploitations concernées et analyse des capacités actuelles
2. Recherche de nouvelles surfaces d’épandage
 - a. Identification de potentiels exploitants « prêteurs de terre »
 - b. Identification de nouvelles zones d’épandage via la création de pistes pastorales
3. Recherche de filières de traitement des effluents spécifiques (lactosérum et eaux blanches de traite)
4. Médiation et concertation avec les acteurs agricoles
5. Coordination et synthèse de la mission lors de comités de pilotage

La mission centrale étant celle liée à la médiation foncière pour recherche de nouvelles terres pour épandre le lisier et l'exporter hors Périmètre de Protection Rapproché. Si des surfaces suffisantes sont trouvées, toute la mécanique de réorganisation territoriale peut être enclenchée et le captage sécurisé.

Suite à une consultation, la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et la Société d'Economie Alpestre 73 ont été sélectionnées pour réaliser les missions de médiations et d'expertises citées ci-dessus. Le montant prévisionnel est évalué à 29 576.5 euros HT.

Le comité de pilotage du Plan Pastoral Beaufortain, Grand Arc, Val d'Arly a validé le 18 décembre 2025, le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif FEADER T01 "Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt" pour financer l'accompagnement réalisé par la CASMB et la SEA73. Le captage étant en effet situé sur des surfaces pastorales, le comité de pilotage du plan pastoral peut émettre des avis territoriaux.

Le plan de financement prévisionnel pour médiation foncière pastorale et l'expertise sur le captage du tunnel est le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Prestation d'accompagnement à la médiation foncière et l'expertise sur le captage du tunnel	29 576,5	35 491,8
TOTAL	29 576.5 € HT	35 491.8 € TTC

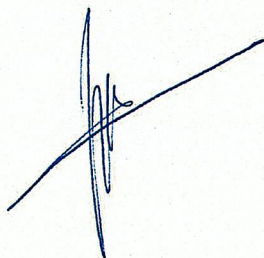
RECETTES	HT		TTC	
FEADER	10 174,32	43% de 80%	10 174,32	29 %
Conseil Départemental de Savoie	13 486,88	57% de 80%	13 486,88	38 %
Autofinancement CA Arlysère	5 915,30	20%	11 830,60	33 %
TOTAL	29 576,5	euros	35 491,8	euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou son représentant, à déposer auprès du FEADER et du Département de la Savoie une candidature pour la mesure T01 « Déployer une stratégie locale de développement « agri-forêt » afin de bénéficier d'un soutien financier pour la mise en œuvre en 2026 de la médiation foncière pastorale sur le captage du tunnel sur la commune de la Giettaz en vue de la demande d'obtention d'une DUP ;**
- **approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 29 576.5 € HT soit 35 491.8 € TTC ;**
- **approuve le plan de financement du projet faisant apparaître le coût prévisionnel et les financements sollicités ;**
- **inscrit les crédits nécessaires au budget de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**

- *approuve le principe de substitution financier de la collectivité en cas de non-obtention d'un des soutiens sollicités et décide de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses ci-dessus en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;*
- *autorise le Président ou à défaut son représentant, à demander toute autre subvention éventuelle auprès de différents partenaires, en plus des financements listés ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à faire toutes démarches pour mener à bien cette opération et à signer les documents correspondants.*

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

